

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 16 janvier, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2020

Présents : Colin SHERIFFS – Maire, Hélène CASAGRANDE, Jacques DONNE, Philippe SANCHOT, Sébastien BOLZON

Excusés: Pierre BONNET, Geneviève AIMASSO, Sylvie DEBAT

Secrétaire de séance : Philippe SANCHOT, Conseiller Municipal

Le Compte-rendu de la séance du 5 DECEMBRE 2019 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1) Proposition Etude Définition du Bourg
- 2) Analyse Etude Enfouissement de réseau (bourg)
- 3) Demande de subvention DETR Etude Définition du Bourg
- 4) Demande de subvention DSIL Etude Définition du Bourg
- 5) Demande de subvention DETR Enfouissement de réseau
- 6) Demande de subvention Conseil Départemental – Enfouissement de réseau
- 7) Rénovation thermique logement communal
- 8) Remplacement panneaux bois logement communal
- 9) Ouverture crédits d'investissements sur budget 2020
- 10) Validation nouveaux statuts AGEDI
- 11) Peinture au sol RD 672 (passage piétons)
- 12) Organisation Vœux du Maire
- 13) Enseigne salle des fêtes
- 14) Avancement (foncier communal)
- 15) Questions diverses

Le Compte-rendu de la séance du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité

Avant de commencer, M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- 14 bis) Signature Avenant n°1 entre la commune de St Laurent du Bois et l'EPFNA
- 14 bis b) Délibération pour l'accord d'adhésion au SMEGRER du SIAEPA de CAUDROT
- 14 bis c) Signature convention Ateliers numériques destinés aux seniors
- 14 bis d) Décision Modificative du budget 2019

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

1) Proposition Etude Définition du Bourg

M. le Maire donne lecture du devis reçu par le bureau d'étude pour une étude de définition et aménagement dans le bourg comprenant :

Repérage des bâtiments à démolir et pièces à conserver

TOTAL HT : 5950 €

Le Conseil autorise M. le Maire à demander au bureau d'étude d'effectuer dans un premier temps le « Repérage des bâtiments à démolir et pièces à conserver », en attendant les accords de subvention pour les parties restantes.

2) Analyse Etude Enfouissement de réseau (bourg)

Monsieur le Maire projette les devis reçus par le SDEEG pour l'enfouissement des réseaux (éclairage/télécom/électricité basse tension). Coût total hors subventions : 51 273.70 € Le Conseil souhaite faire les demandes de subventions et avoir les retours avant de confirmer la mise en place des travaux.

3) Demande de subvention DETR Etude Définition du Bourg

Projet Etude de définition et d'aménagement dans le Bourg de St Laurent du Bois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet intitulé "Etude de définition et d'aménagement dans le Bourg de St Laurent du Bois" et demande au conseil Municipal de valider le plan prévisionnel de financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter les estimations d'études prévues pour 5 950 € HT
De demander une subvention DETR/DSIL
D'approuver le plan de financement suivant :

DETR/DSIL :	2 975 € HT
AUTOFINANCEMENT :	2 975 € HT

De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

4) Demande de subvention DSIL Etude Définition du Bourg

Cette demande de subvention a été intégrée dans la délibération de point 3.

5) Demande de subvention DETR Enfouissement de réseau

DETR - Enfouissement réseaux téléphone, éclairage, électrique du Centre Bourg de St Laurent du Bois

La Commune de St Laurent du Bois souhaite démarrer un projet d'Aménagement du Bourg (prévu dans le contrat de ruralité du PETR Cœur Entre Deux Mers). La première phase de ce projet étant l'enfouissement des réseaux ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet intitulé "Enfouissement réseaux téléphone, éclairage, électrique du Centre Bourg de St Laurent du Bois" et demande au Conseil Municipal de valider le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter les estimations du travaux prévus pour 51 273.89 € HT
De demander une subvention DETR
D'approuver le plan de financement suivant :

DETR :	17 945.86 € HT
AUTOFINANCEMENT :	33 328.03 € HT

De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

6) Demande de subvention Conseil Départemental – Enfouissement de réseau

La Commune de St Laurent du Bois va démarrer en 2021 un projet d'Aménagement du Bourg. Avant le commencement des travaux liés à ce projet, il sera opportun de faire l'enfouissement des réseaux ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet intitulé "Enfouissement réseaux téléphone) du Centre Bourg de St Laurent du Bois" et demande au Conseil Municipal de valider le plan prévisionnel de financement ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter les estimations des travaux prévus pour 26 604.64 € HT
De demander une subvention auprès de Conseil Départemental
D'approuver le plan de financement suivant :

Conseil Départemental (25% + CDS 1.13) :	7 515,81 € HT
AUTOFINANCEMENT :	19 088.83€ HT

De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

7) Rénovation thermique logement communal

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la rénovation thermique de logement communal 47 le bourg. Il informe le conseil que les murs extérieurs ne sont pas isolés et que la plupart des travaux peut l'être en régie. Coût estimé des travaux : 2500 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

8) Remplacement panneaux bois logement communal

M. le Maire informe le Conseil que suite à sa demande, l'agent municipal a remplacé et a renforcé les panneaux en bois du logement communal 45 le bourg.

9) Ouverture crédits d'investissements sur budget 2020

Objet : Ouverture de crédits (1)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2158 Autres installat°, matériel et outillage	264.00	
2112 Terrains de voirie	356.76	
2151 Réseaux de voirie	1406.40	
TOTAL :	2027.16	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires (2)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2138 Autres constructions	13585.00	
TOTAL :	13585.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Vote de crédits supplémentaires (3)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2313 Constructions	601.20	
TOTAL :	601.20	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

10) Validation nouveaux statuts AGEDI

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

11) Peinture au sol RD 672 (passage piétons)

M. le maire informe le Conseil la nécessité de refaire les passages piétons. En se basant sur le tarif en 2014, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

12) Organisation Vœux du Maire

Hélène CASAGRANDE donne les dernières informations concernant l'organisation des vœux du maire.

13) Enseigne salle des fêtes

M. le Maire demande le Conseil son avis pour les couleurs de l'enseigne « Salle des fêtes ». Après discussion, le Conseil décide de demander couleur gris anthracite pour le nom et une couleur cuivré si possible pour les pictogrammes. M. le maire doit prendre contact avec l'entreprise de signalétique.

14) Avancement (foncier communal)

M. le Maire informe le Conseil des avancements des dossiers fonciers de la commune.

Démolition : la démolition des ruines dans le bourg est prévue pour fin janvier
Achat Maison dans le bourg par EPF, pour le compte de la commune : ce dossier suit son cours et la transaction devait être conclue vers mi-avril.

Recherche et achat bâtiment pour projet restaurant/multi-services – ce dossier suit également son cours – L'EPF a déjà pris contact avec un propriétaire et ils sont en discussion.

14 bis) Signature Avenant n°1 entre la commune de St Laurent du Bois et l'EPFNA

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune de Saint-Laurent-du-Bois et l'EPFNA ont signé, le 6 juin 2019, une convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg.

La commune a sollicité l'EPF afin de l'accompagner dans la stratégie foncière qu'elle mène sur son centre-bourg depuis plusieurs années. Elle souhaite engager une réelle politique foncière en maîtrisant avec l'aide de l'EPFNA plusieurs fonciers stratégiques de son bourg. Le but à terme est de réhabiliter ces fonciers en logements et commerces qui permettront au territoire de Saint-Laurent-du-Bois de retrouver un dynamisme certain.

Une négociation a été engagée avec un propriétaire des fonciers de l'un des périmètres de réalisation de la convention. Néanmoins plusieurs des parcelles de ce propriétaire sont actuellement en périmètre de veille. L'avenant n°1 permet dans un premier temps de régulariser cette situation en élargissant l'un des périmètres de réalisation.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour pouvoir signer l'avenant n°1. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 bis b) Délibération pour l'accord d'adhésion au SMEGRER du SIAEPA de CAUDROT

ADHESION DU SIAEPA DE CAUDROT AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG – EPTB des Nappes profondes de Gironde)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-7;

CONSIDERANT que le SIAEPA de Caudrot est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;

CONSIDERANT les statuts du SMEGREG modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;

CONSIDERANT l'arrêté du 24 février 2015 du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne reconnaissant le SMEGRGEG en tant qu'Etablissement public de bassin (EPTB) pour les nappes profondes de Gironde ;

CONSIDERANT les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable du Département ;

CONSIDERANT la délibération du SIAEPA de Caudrot, en date du 28 novembre 2019, demandant à la commune de donner son accord pour l'adhésion du syndicat au SMEGREG ;

Après en avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour que le syndicat adhère au SMEGREG.

14 bis c) Signature convention Atelier numériques destinés aux seniors

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer une nouvelle convention de partenariat concernant la mise en place des ateliers numériques entre la commune et l'association Cœur de Bastide.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ces ateliers de 10h à 12h auront lieu tous les lundis pendant 10 semaines à partir du 6 mai avec pour objectif d'accompagner les personnes âgées de 60ans et plus dans l'apprentissage des outils numériques par le biais d'activités et d'accompagnement personnalisé.

14 bis d) Décision Modificative du budget 2019

Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
022 Dépenses imprévues	-0.10	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	0.10	
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

15) Questions diverses

Facture ENEDIS – PANNEAUX SOLAIRE : M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de mandater une facture à ENEDIS pour 2552.68 €, correspondant à la production d'électricité par les panneaux solaires de la salle des fêtes pendant l'année 2019.

La séance est levée à 20h45

Signatures :

Colin SHERIFFS

Hélène CASAGRANDE

Philippe SANCHOT

Sébastien BOLZON

Jacques DONNE

